



## Injures et diffamations dans l'entreprise

Par **Griottes94**, le 27/11/2015 à 10:35

Bonjour,

Étant en position hiérarchique dans l'entreprise je suis l'objet depuis des mois, d'attaques, d'injures et de diffamations à travers des tracts syndicaux, interventions en réunion de Délégués du Personnel et autres mails à ma Direction, ces 2 derniers points émanant de la même personne qui est Délégué du Personnel et Secrétaire de CHSCT, personne dont je suis dans le même temps le hiérarchique.

Même si un syndicat n'est quasiment plus attaqué, la suite de ces événements ne peuvent-ils pas être qualifiés de harcèlement puisque la même personne est à l'origine systématique de ces attaques ?

Si ceux-ci ne peuvent pas être qualifiés en harcèlement, comment pourraient-ils être qualifiés ?

Ou est-ce que ces faits ne sont pas attaquables en justice ?

Merci pour vos réponses ou début de piste d'action

Par **tomrif**, le 27/11/2015 à 10:55

des syndicalistes ont bien été condamnés [pour diffamation](#). il faut par contre que les propos dépassent ce qui est admis dans le cadre de la lutte syndicale.